

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [liane-lamontagne-cssestuaire-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/28cfda3d72dad64922a0a385)
<https://www.cadre21.org/membres/28cfda3d72dad64922a0a385>

Date d'obtention : 2024-11-19 16:26:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours commencer à parler à la personne de l'auteur du signalement.

Parler à la victime

Évaluer l'incident : remplir la grille d'évaluation (amorce, nature, intention et étendue).

Suivre le protocole

Est-ce malveillant ou impulsif

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de démarrer la trousse Sexto, de rencontrer les jeunes impliqués, de remplir la grille d'évaluation, de vérifier la politique de notre école, faire le suivi avec la police de notre école.

Si cela vient de l'extérieur, référer la personne au poste de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne pas regarder les images ou vidéos même si le jeune insiste.

Lui expliquer que je lui fais confiance.

Confisquer le cellulaire sans parler avec la personne de la situation.